

# L'unique autorisé par le ministère de la santé publique dans l'île de Djerba



**Durée : 2 ans**



**Pour qui ?**

3ème année de l'enseignement de base (6ème année de l'ancien régime)



**Diplôme obtenu :**

Pour exercer ce métier il est obligatoire d'être titulaire D'un Brevet de Technicien Professionnel (B. T. P) aide-soignant.



**Présentation de la spécialité :**

Le Centre pilote de Formation Professionnelle et Hôtelière (CPFPH) est un établissement qui propose une grande variété de formation payante. En effet, depuis 1999, CPFPH forme des personnes de tout âge dans les domaines de l'Informatique, de l'hôtellerie, de la coiffure ainsi que dans le secteur de la santé.

En faite, L'aide soignant travaille dans une équipe de soins, sous la responsabilité de l'Infirmier. Il intervient dans les établissements ou services à domicile, à caractère sanitaire ou médico-social, auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tous les âges de la vie, principalement auprès d'adultes. Les soins compensent partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie.

L'aide-soignant(e) est à la fois un scientifique et un technicien Son métier exige un bon sens pratique, notamment pour l'exécution rapide des soins, qui exerce ses activités dans le domaine médical ou social, principalement en établissement de santé (clinique ou hôpital), mais également en secteur extrahospitalier.

Les qualités de l'aide-soignant sont : de la résistance physique, un bon équilibre personnel, des qualités humaines et de la patience sont requis, un sens relationnel et des facilités de contact, esprit d'équipe, le sens de l'observation et d'analyse et une adaptabilité et de la ponctualité, de la rigueur et de l'efficacité, de la discrétion et de l'intégrité morale.